

## SOUS-COMMISSION DES STRUCTURES ET DE LA STRATÉGIE

### Compte rendu de réunion

Lundi 14 mai 2018

#### Membres de la commission présents :

P<sup>f</sup> Paul LEGMANN, président CSS  
P<sup>f</sup> Philippe ARNAUD  
D<sup>r</sup> Rémy COUDERC  
D<sup>r</sup> Antoine PELHUCHE

#### DOMU :

Bénédicte BALOCHE  
D<sup>r</sup> Dominique BRUN-NEY  
Delphine DUBARRY  
Isabelle PLANTEC

#### Invités/intervenants

Hélène CART-GRANDJEAN (HUPO)  
P<sup>f</sup> Pierre JULIA (HUPO)  
P<sup>f</sup> Christian LATREMOUILLE (HUPO)  
Stéphanie TRINIOL (HUPO)

Le GH *Hôpitaux universitaires Paris-Ouest* (HUPO) est auditionné pour deux demandes :

- modification des structures internes du service de chirurgie cardio-vasculaire et création d'une fédération intra-GH dite « clinique de chirurgie cardiaque et vasculaire » ;
- regroupement des deux réanimations chirurgicales sur un seul site : réanimation chirurgicale polyvalente et réanimation de chirurgie cardio-vasculaire.

Par ailleurs, le GH fait une présentation de son projet de modification interne du département HYPPARC.

#### **I. Demande de modification des structures internes du service de chirurgie cardio-vasculaire et création d'une fédération intra-GH intitulée « clinique de chirurgie cardiaque et vasculaire »**

⇒ Cf. les 3 diaporamas : présentation détaillée des 2 services de [chirurgie cardiaque](#) et de [chirurgie vasculaire](#) composant la future [fédération](#)

La demande est présentée par le P<sup>f</sup> Christian LATREMOUILLE (chirurgie cardiaque) et le P<sup>f</sup> Pierre JULIA (chirurgie vasculaire)

Le GH propose :

##### **1. la modification des structures internes du service de chirurgie cardio-vasculaire :**

- avec d'une part la suppression de 6 UF rattachées au service :

- UFS chirurgie vasculaire ;
- UFS chirurgie des cardiopathies congénitales adultes (régularisation suite à la création de l'UFP médico-chirurgicale pour la prise en charge des cardiopathies congénitales avec Necker) ;
- UFS chirurgie de l'insuffisance cardiaque ;
- UFS assistance circulatoire et cœur artificiel ;
- UFS chirurgie cardiaque ;
- UFS hospitalisation ambulatoire ;

- et d'autre part la séparation du service de chirurgie cardio-vasculaire en deux structures distinctes :

- service de chirurgie cardiaque ;

- service de chirurgie vasculaire.

Aujourd'hui, les deux spécialités sont totalement séparées d'un point de vue formel : instances universitaires, diplômes, droit d'exercice, sociétés savantes, journaux médicaux, etc., aussi il est devenu indispensable de permettre à chaque équipe de se développer de façon plus autonome mais en même temps d'assurer la cohésion pérenne de l'ensemble en créant une fédération des deux services.

2. la création d'une fédération intra GH intitulée « clinique de chirurgie cardiaque et vasculaire » composée des deux services nouvellement créés :

L'objectif de la fédération est :

- de maintenir la cohésion et la collaboration entre les deux services avec notamment, le partage de moyens : blocs opératoires, personnels...
- de promouvoir un parcours de soins partagé notamment en chirurgie des coronaires, en chirurgie de l'aorte (dont *SOS Aorte*), cardiopathies congénitales de l'adulte (120 patients opérés en 2017 et une cible de 200 patients en 2020), innovations techniques...
- de proposer sur un même site aux internes dans une des spécialités, un enseignement et une formation chirurgicale « de base » dans l'autre spécialité ;
- de promouvoir des protocoles de recherche intéressant les deux spécialités chirurgicales.

La gouvernance de la fédération sera assurée par un coordonnateur médical assisté d'un conseil de fédération qui se réunira au minimum une fois par semestre. Celui-ci sera composé du coordonnateur médical, des chefs de service et adjoints, de deux anesthésistes, des cadres de santé des deux services, du chef de pôle, du cadre paramédical du pôle et du cadre administratif du pôle.

Le P<sup>r</sup> Pascal VOUHÉ, actuel chef de service par intérim de chirurgie cardio-vasculaire, est pressenti pour être nommé coordonnateur médical de la fédération. Celui-ci est également coordonnateur de la fédération médico-chirurgicale bi-site de cardiologie congénitale adolescent-adulte entre Necker et l'HEGP. Cette dernière ne rentre pas dans le projet de la fédération de la clinique de chirurgie cardiaque et vasculaire.

- ⇒ Les membres de la commission des structures et de la stratégie émettent un avis favorable à la demande de la création de la fédération mais souligne la nécessaire articulation à prévoir avec la fédération médico-chirurgicale bi-site de cardiologie congénitale adolescent-adulte entre Necker et l'HEGP.

## **II. Regroupement des deux réanimations chirurgicales : réanimation chirurgicale polyvalente et réanimation de chirurgie cardio-vasculaire**

Cette demande est présentée par la direction du GH, représentée par Hélène CART-GRANDJEAN et Stéphanie TRINIOL.

Le projet de réorganisation des soins critiques au sein du service d'anesthésie réanimation permettra de fusionner les deux réanimations chirurgicales avec une capacité de 25 lits et de créer simultanément une unité de soins continus chirurgicaux de 16 lits qui faisait défaut. Les lits de réanimation chirurgicale regroupés seront situés sur le site de l'actuelle réanimation chirurgicale cardio vasculaire et les lits de soins continus seront situés sur le site de l'actuelle réanimation chirurgicale polyvalente.

À ce stade, il n'est pas prévu, de nommer des responsables de structure interne dans le service d'anesthésie réanimation, et donc la création d'UFS.

Le projet du GH n'impactera pas la capacité de la SSPI dont il est prévu par ailleurs, en lien avec la réorganisation du bloc B1, la mise aux normes et l'extension de 12 à 16 places.

Les parcours patients plus efficaces seront précisés dans le projet médical en cours de finalisation. En effet, ce regroupement doit permettre de qualifier les parcours patients dans le cadre des pôles d'excellence de l'HEGP notamment sur la cancérologie chirurgicale, la chirurgie rachidienne, la chirurgie plastique et reconstructrice et bien entendu la chirurgie cardiaque et la chirurgie vasculaire.

S'agissant d'une activité réglementée, ce projet sera adressé à l'ARS pour information avant la mise en place effective de la modification des structures, en principe en septembre 2018.

- ⇒ Les membres de la commission des structures et de la stratégie émettent un avis favorable à la demande du GH, sachant qu'il n'y a pas de modification de l'arrêté du DG relatif à la constitution des pôles dans le GH puisqu'il y a fusion des réanimations chirurgicales. L'activité existe déjà au sein du service d'anesthésie-réanimation rattaché pôle 105.

### III. **Modification interne du département d'hypertension artérielle et de prévention et prise en charge des affections rénales et cardio-vasculaires (HYPPARC) du pôle cardio-vasculaire, rénal et métabolique**

- ⇒ Cf. [diaporama](#)

Cette demande est présentée par Stéphanie TRINIOL.

Elle est motivée par de nouveaux projets au sein du département HYPPARC notamment :

- le développement d'une nouvelle activité de cardio-oncologie depuis novembre 2017 ;
- l'intégration du centre des maladies rares de la surrenale ;
- l'intégration du centre de référence des maladies vasculaires rares et l'activité de génétique clinique de l'adulte reliée aux pathologies héréditaires cardiovasculaires (cardiopathies incluses) ;
- la création d'une équipe mobile de diabétologie en collaboration avec le service de nutrition du pôle cancérologie et spécialités.

Le département sera ainsi composé de 6 UF :

- UFS médecine et réadaptation vasculaires bi-site ;
- UFS hypertension artérielle ;
- UFS néphrologie ;
- UFS cardio-oncologie et prévention (nouvel intitulé/ modification du périmètre) ;
- UFS unité de génétique cardio-vasculaire (création) ;
- UFS unité de diabétologie (nouvel intitulé).

La gouvernance de cette structure élargie sera assurée par un nouveau chef de département assisté d'un adjoint et d'un bureau stratégique composé des responsables des structures internes et des hospitalo-universitaires du département. Celui-ci se réunira une fois par mois.